

ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 15 : Programmes d'audits — Méthode de surveillance continue (CMA)

RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DU PROGRAMME UNIVERSEL D'AUDITS DE SUPERVISION DE LA SÉCURITÉ (USOAP) — MÉTHODE DE SURVEILLANCE CONTINUE (CMA) ET EXAMEN POST-MISE EN ŒUVRE

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note rend compte de l'évolution du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) — Méthode de surveillance continue (CMA) de l'OACI, conduite selon quatre axes de travail et un plan d'action destiné à faire avancer cette évolution en 2023-2024-2025.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- entériner les axes de travail et le calendrier de l'évolution prévue de l'USOAP-CMA pour 2023-2024-2025 et au-delà ;
- prendre note du plan d'action pour 2023-2024-2025 décrit aux sections 2 et 3, et présenté en appendice ;
- prier instamment les États membres, les organisations internationales, les donateurs et les parties prenantes concernées de continuer de verser des contributions volontaires à l'appui de l'évolution et du fonctionnement de l'USOAP-CMA.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note se rapporte aux objectifs stratégiques Sécurité et Capacité et efficacité de la navigation aérienne.
<i>Incidences financières :</i>	Les activités visées dans la présente note supposent l'embauche de trois administrateurs ou fonctionnaires de rang supérieur, ce qui représenterait une hausse de 15 % des coûts de personnel pour 2023-2024-2025 par rapport aux effectifs actuels de l'USOAP CMA. Ces activités seront entreprises sous réserve des ressources prévues dans le budget ordinaire pour 2023-2024-2025, des fonds extrabudgétaires et/ou des contributions volontaires.
<i>Références :</i>	Doc 10160, <i>Conférence de haut niveau sur la COVID-19</i> Doc 10140, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur (au 4 octobre 2019)</i> Doc 10115, <i>Rapport de la treizième Conférence de navigation aérienne, Rectificatifs n^{os} 1 et 2, et Supplément n^o 1</i> Doc 9735, <i>Manuel du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité — Surveillance continue</i> A41-WP/7-EX/3, <i>Mise en œuvre des programmes d'audits — Méthode de surveillance continue (CMA)</i> Lettre AN 19/51-21/24

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Le Programme universel d’audits de supervision de la sécurité (USOAP), lancé il y a plus de vingt ans, a évolué avec la mise en œuvre à grande échelle de la méthode de surveillance continue (CMA) en janvier 2013. Il s’agit d’un programme axé sur l’information, fondé sur les risques et visant à obtenir des résultats concrets, dont les objectifs consistent notamment à suivre les États au moyen d’une plateforme web – le « cadre en ligne » (OLF), à déterminer le degré de mise en œuvre effective de leurs systèmes de supervision de la sécurité, à valider leurs progrès dans la résolution des carences constatées et à évaluer l’avancement de la mise en œuvre de leurs programmes nationaux de sécurité (PNS).

1.2 L’USOAP-CMA continue d’évoluer, de se perfectionner et de prendre de l’ampleur tout en renforçant l’efficacité et l’efficience de ses processus. Il a mis en place de nouvelles pratiques tout en faisant face aux difficultés liées à la pandémie. À long terme, l’évolution du programme doit lui permettre de conserver son statut de système aéronautique mondial de surveillance des capacités des États en matière de supervision de la sécurité et d’enquête sur les accidents et incidents et/ou de l’avancement de la mise en œuvre de leurs PNS.

1.3 La réussite de cette stratégie dépend de la viabilité du programme et se fonde sur l’exécution des recommandations des groupes d’experts. C’est pourquoi la gestion de l’évolution s’opère selon quatre axes de travail¹ et un plan d’action connexe pour faire avancer les travaux en 2023-2024-2025. L’axe relatif aux améliorations organisationnelles concerne les mesures prises en vue d’améliorer la qualité de l’USOAP-CMA et de ses produits et de renforcer l’application des recommandations des groupes d’experts. Deux axes distincts portent sur ces recommandations. Le quatrième axe traite des recommandations émanant de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19 (HLCC) relatives au programme. Les informations figurant dans la présente note et dans la note A41-WP/41 donnent suite au mandat de la 40^e session de l’Assemblée, qui avait chargé le Conseil de présenter un rapport sur l’évolution et la performance de l’USOAP-CMA à la prochaine session ordinaire de l’Assemblée (Doc 10140, résolution A40-13, paragraphe 18).

2. AXES DE TRAVAIL DE L’USOAP-CMA POUR 2023-2024-2025

2.1 Améliorations organisationnelles

2.1.1 À la suite d’une série complète d’examens portant sur la gestion menés au cours du dernier triennat, qui avait permis de tirer le meilleur parti des ressources disponibles, l’USOAP-CMA prévoit d’autres améliorations et mises à jour. La collaboration avec les États se poursuivra afin d’assurer la disponibilité de détachements de longue durée permettant de faire évoluer et fonctionner le programme comme il se doit. Les relations avec les partenaires seront entretenues. Une version actualisée de la stratégie de communication sera également mise en œuvre afin de tenir les États informés des faits nouveaux donnant suite aux recommandations du Groupe consultatif ad hoc USOAP-CMA (USOAP-AG).

2.1.2 Une version modifiée du *Manuel du Programme universel d’audits de supervision de la sécurité — Surveillance continue* (Doc 9735) et du Manuel des bureaux régionaux publiée en 2022, qui comprend les nouveaux processus découlant de l’application des recommandations du Groupe d’experts chargé de l’examen structuré de l’USOAP-CMA (GEUSR), des pratiques innovantes adoptées dans le contexte de la pandémie et des améliorations organisationnelles, sera mise en œuvre. L’OACI examinera

¹ Les quatre axes de travail sont : a) améliorations organisationnelles ; b) recommandations du Groupe d’experts chargé de l’examen structuré de l’USOAP-CMA (GEUSR) ; c) recommandations du Groupe consultatif ad hoc USOAP-CMA (USOAP-AG) et d) Conférence de haut niveau sur la COVID-19 (HLCC).

les mesures relatives aux recommandations afin de veiller à ce qu'elles soient conformes au protocole d'accord de la CMA.

2.1.3 En sa qualité d'entité chargée de l'exécution de l'USOAP-CMA, la Sous-direction surveillance et supervision de la Direction de la navigation aérienne (ANB) poursuivra la mise en place de son système de gestion de la qualité conformément à la norme ISO 9001. Il est attendu que la liste de mesures de suivi de gestion (RAIL), qui recense les difficultés d'ordre organisationnel des activités de l'USOAP-CMA, continuera de répertorier les mesures visant à les surmonter.

2.1.4 L'USOAP-CMA continuera de mettre les possibilités du cadre en ligne (OLF) à la disposition du Programme universel d'audits de sûreté (USAP), du Système mondial de supervision de la sécurité aérienne (GASOS) et du Programme alimentaire mondial (PAM)².

2.2 **Groupe d'experts chargé de l'examen structuré de l'USOAP-CMA (GEUSR)**

2.2.1 À la suite de l'application des recommandations du GEUSR, un examen de leur efficacité sera réalisé afin de vérifier si les objectifs visés ont été atteints.

2.3 **Groupe consultatif ad hoc USOAP-CMA (USOAP-AG)**

2.3.1 L'USOAP-AG a été créé comme suite à une recommandation de la treizième Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/13) pour faire évoluer davantage l'USOAP-CMA, au-delà des recommandations du GEUSR, remédier aux doubles emplois et trouver des synergies pour renforcer l'efficacité de l'USOAP-CMA, tout en maintenant des protections pour garantir l'indépendance, l'universalité, la normalisation et l'acceptation globale dans la mise en œuvre du programme (voir Doc 10115, recommandation 6.3/1). L'USOAP-AG a fourni des recommandations et des conseils stratégiques sur l'évolution du programme, qui ont été communiqués aux États pour consultation (voir la lettre AN 19/51-21/24). À la sixième séance de sa 225^e session, le Conseil est convenu des révisions à apporter aux recommandations de l'USOAP-AG comme suite à la consultation, avec les modifications proposées par la Commission de navigation aérienne. Les 42 recommandations approuvées par le Conseil, réparties en six groupes (de A à F)³, sont publiées sur le site web de la 41^e session de l'Assemblée à l'adresse www.icao.int/Meetings/A41/Pages/documentation-reference-documents.aspx.

2.3.2 Le suivi de l'élaboration et de l'exécution du plan d'action visant à donner suite aux recommandations de l'USOAP-AG sera présenté tous les ans au Conseil dans le cadre du rapport sur l'évolution et la performance de l'USOAP-CMA. Il est prévu que les recommandations des groupes A à E seront appliquées d'ici la 42^e session de l'Assemblée de l'OACI. La mise en œuvre des recommandations à long terme du Groupe F devrait être achevée d'ici la 43^e session.

² En décembre 2019, l'OACI et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont conclu un protocole d'accord sur un cadre de coopération renforcée et son annexe 1 concernant le suivi des activités aériennes du PAM. Par ces arrangements juridiques, l'OACI surveille, sur la base du recouvrement des coûts, les activités aériennes de WPF Aviation (service aérien du PAM) et de son unité indépendante de sécurité aérienne à l'aide d'une méthodologie dérivée de l'USOAP CMA.

³ Groupe A : Données/informations/renseignements

Groupe B : Validation des résultats des programmes d'audit et d'évaluation des parties prenantes

Groupe C : Mécanisme de coordination et plateforme de consultation

Groupe D : Transparence accrue pour la gestion des demandes d'annulation et de report

Groupe E : Ressources humaines

Groupe F : Recommandations à long terme

2.4 Conférence de haut niveau sur la COVID-19 (HLCC)

2.4.1 La HLCC, tenue du 12 au 22 octobre 2021, a notamment recommandé à l'OACI d'intégrer les évaluations de la mise en œuvre du Programme national de sécurité (SSPIA) aux activités USOAP-CMA classiques, en faisant usage du mécanisme de consultation proposé par l'USOAP-AG [Doc 10160, recommandation 5/2, alinéa d)]. Cette recommandation, dont l'application a commencé en mai 2022, devrait être entièrement mise en œuvre d'ici la 42^e session de l'Assemblée de l'OACI. Les recommandations restantes sont déjà prises en charge au titre d'autres axes de travail.

3. PLAN DE MISE EN ŒUVRE

3.1 Un plan d'action comprenant les tâches, les délais et les ressources nécessaires à l'évolution du programme a été élaboré. Ce plan est destiné à faire avancer l'USOAP-CMA et à suivre les progrès dans la mise en œuvre des axes de travail en 2023-2024-2025. L'appendice de la présente note contient un calendrier estimatif des étapes d'avancement, divisé selon les quatre axes de travail qui seront mis en œuvre au cours de ce triennat : i) améliorations organisationnelles (en bleu) ; ii) examen de l'efficacité des recommandations du GEUSR (en rouge) ; iii) mise en œuvre des recommandations de l'USOAP-AG (en jaune) ; et iv) HLCC (en violet). Les ressources supplémentaires nécessaires pour faire évoluer l'USOAP-CMA et en assurer l'exécution ont été déterminées ; elles sont proposées dans le budget ordinaire pour 2023-2024-2025.

4. CONCLUSION

4.1 L'USOAP-CMA a pour objectif de maintenir son statut de système aéronautique mondial de surveillance des capacités en matière de supervision de la sécurité et d'enquête sur les accidents et incidents et des programmes nationaux de sécurité des États membres. Cette surveillance porte aussi sur les responsabilités de supervision de la sécurité confiées à des organisations compétentes au nom d'un État ou d'un groupe d'États. Les transformations prévues renforceront le programme et le feront progresser conformément à la stratégie évolutive de l'OACI concernant la sécurité, telle qu'elle figure dans la version 2023-2025 du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde.

4.2 Afin d'appliquer concrètement les modifications prévues, le coût des ressources humaines nécessaires pour répondre aux besoins du programme en 2023-2024-2025 augmente de 15 % par rapport aux effectifs actuels de l'USOAP-CMA. Ces changements devraient améliorer les informations communiquées aux organes décisionnels dans le cadre du programme et renforcer les synergies susceptibles d'accroître l'efficacité de l'USOAP-CMA entre l'OACI et les parties prenantes intéressées. Ces synergies réduiront aussi les interventions en double dans les États, tout en respectant les principes d'indépendance, d'universalité, de normalisation et de transparence du programme. Enfin, ces mesures augmenteront l'adhésion mondiale au programme et à ses résultats. Des actualisations et des informations supplémentaires sur le plan d'action destiné à faire évoluer le programme seront communiquées tous les ans au Conseil mais aussi aux États, au moyen de lettres d'information et des mises à jour publiées sur le site web de l'OACI (www.icao.int).

APPENDICE

USOAP CMA EVOLUTION TIMELINE OF THE STREAMS OF WORK

